S'investir dans le label

La marque d'Etat Tourisme et Handicap favorise l'émergence de produits et de services touristiques accessibles et garantit un accès à l'information pour un maximum d'autonomie.
Pour les professionnels du tourisme, c'est un avantage concurrentiel.

Pourquoi adhérer ?

La marque d'Etat Tourisme et Handicap constitue une garantie d'un accueil efficace et adapté. Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents renseigne les personnes handicapées de façon objective sur leur accessibilité en fonction du handicap (auditif, mental, moteur, visuel) grâce à quatre pictogrammes.

La marque d'Etat Tourisme et Handicap est d'abord une reconnaissance : elle récompense les efforts des professionnels du tourisme en matière d'accessibilité et d'accueil des clientèles spécifiques.

En arborant la marque d'Etat Tourisme et Handicap, les professionnels mettent en avant un avantage concurrentiel important sur les plans national, européen et international. La présence de la marque d'Etat Tourisme et Handicap sur chacun de leurs documents attire en effet vers leurs sites une nouvelle clientèle au pouvoir d'achat non négligeable.

ATH propose son soutien : Espace professionnel avec tous les outils : fiche pratique fournisseur, magazine…

Téléchargements de :

- Charte graphique Tourisme & Handicap
- Kit de communication Tourisme & Handicap

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

L'État a créé la marque Tourisme & Handicap (T&H), afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité d'accueil des établissements touristiques en France.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Les conditions d'attribution de la Marque Tourisme et Handicap sont formalisées par le ministère chargé du tourisme qui confie à l'association Tourisme et Handicaps la mission d'aider la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour son déploiement et sa promotion.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.